



Renouvellement de l'inscription Année scolaire 2022/23

Chers parents,

Afin de simplifier la procédure d'inscription pour les enfants déjà inscrits, les dossiers en cours peuvent être reportés pour la prochaine rentrée, à savoir à partir du 15 septembre 2022. Nous vous demandons de bien vouloir confirmer le renouvellement de l'inscription pour l'année scolaire 2022/23 en nous retournant le *Renouvellement* dûment signé et daté pour le <u>7 juillet 2022, 10 :00</u> heures.

Nous vous prions de bien vouloir nous informer de tout changement nécessaire à la tenue à jour de votre dossier en vérifiant la validité des documents stipulés sur la fiche ci-jointe.

Tel.:





Renouvellement de l'inscription

Année scolaire 2022/23

Nous soussignés, Madame et/ou Monsieur
donnons notre accord pour la reconduction de l'inscription de notre (nos) enfant(s) :
Nom(s) et prénom(s):
Nous certifions avoir pris connaissance du règlement d'ordre interne 2022/23, ainsi que de ses modifications et confirmons la validité des documents .

En cas de modification d'un des documents énumérés ci-dessous, nous vous prions à nous

faire parvenir ces documents pour que nous puissions mettre à jour votre dossier.

Documents	Modification	
Certificats de travail des personnes investies du droit d'éducation attestant qu'elles occupent un emploi salarié et indiquant les heures de travail hebdomadaires ou attestation d'une inscription à l'ADEM.	À remettre obligatoirement	
Changement de l'horaire régulier (ANNEXE 1) L'horaire de la dernière modification, non temporaire, sera pris en compte	□ Oui	□ Non
Copie de la carte d'identité des personnes investies du droit d'éducation, ainsi que de toute personne autorisée à venir chercher l'enfant. (ANNEXE 4)	□ Oui	□ Non
Ajouter / annuler la fiche de « Déplacement » (ANNEXE 5)	□ Oui	□ Non
Ordre de domiciliation dûment rempli et signé, si vos coordonnées bancaires ont changé. (ANNEXE 7)	□ Oui	□Non

Tel.:





	nearga	C	le Reckange-sur-Me		
	ngement Autorisation pour la prise et/ou la publication ages (ANNEXE 8)	□ Oui	□ Non		
Le ca	as échéant une copie du jugement/référé de droit d'éducation	□ Oui	□ Non		
Le ca	as échéant une copie de la carte de vaccination.	□ Oui	□ Non		
Pour les enfants avec allergies ou intolérances , les documents ci-dessous doivent être <u>obligatoirement mis à jour</u> :					
•	Le cas échéant un certificat médical attestant les allergies et/ou le Pour les enfants à besoins de santé spécifiques le Projet d'acci le Plan d'Action d'Urgence .				
Les informations erronées pourront donner lieu à une exclusion de l'enfant. Les représentants légaux s'engagent à communiquer chaque changement dans les meilleurs délais, ce qui permettra de mettre à jour le dossier de l'enfant.					
□ No	□ Nous reconnaissons avoir reçu et lu <i>(Veuillez s.v.p. cocher la case)</i> :				
1.	Le règlement d'ordre interne du Service d'éducation et d'accueil 2	2022/23			
2.	La notice générale de protection des données personnelles - Crèches et Serv				
	d'éducation et d'accueil de la Croix-Rouge luxembourgeoise disp	onible su	r notre site		
	web (https://www.croix-rouge.lu/fr/protection-des-donnees/) (ANN	IEXE 10))		
3.	La notice d'information spécifique au traitement des données personnelles sou				
	d'images (photographies ou vidéos) captées par la Croix-Roug (ANNEXE 9)	ge luxem	bourgeoise		
	us consentons expressément et explicitement à ce que les données gnées ci-dessus soient traitées par le Service d'Education et d'Adess.				
Lieu e	t Date:, le/	_			

Signature d'un/des représentant/s légal/aux: __

Tel.:

Renouvellement page [3]